

Prise de position des Conseils, Délégations et Service de la langue française

Séminaire

La gestion du plurilinguisme et des langues nationales dans un contexte de mondialisation Québec, 30 novembre et 1^{er} décembre 1998

En 1994, lors du séminaire international Langue nationale et mondialisation : enjeux et défis pour le français, les conseils de la langue française adoptaient les principes d'action suivants :

Principe n° 1 : La promotion des langues nationales passe par celle du plurilinguisme en Europe et en Amérique du Nord.

Principe n° 2 : Dans la situation actuelle du marché des langues, le français doit nouer des accords de partenariat avec d'autres grandes langues fédératrices.

Principe n° 3 : La promotion du français passe par un remodelage de son image.

Le diagnostic de fond et les orientations alors définies demeurent pleinement d'actualité. Toutefois, la rapidité, la force et l'ampleur des évolutions amènent les conseils à faire les constats et les analyses qui suivent :

Constats et analyses

L'importance relative du français diminue : la complexité des contextes et l'évolution de la situation mondiale exigent de mieux évaluer la situation du français quant à son usage, à sa variation linguistique et à son image et appellent à une concertation visant à accroître l'effort de recherche et de veille linguistique.

Une attention particulière doit être portée aux effets paradoxaux des actions actuellement menées par les pays francophones. À titre d'exemple :

L'effort consenti pour accroître la connaissance des autres langues fait en sorte que l'apprentissage de l'anglais est privilégié. Cette situation place alors l'anglais comme seule langue d'intercommunication.

La propension des entreprises ou des institutions à recruter des candidats maîtrisant l'anglais diminue la motivation à l'apprentissage du français ainsi que son utilité. De ce fait, elle vient réduire l'impact des efforts faits pour diffuser la connaissance du français.

La promotion de l'apprentissage de diverses langues étrangères au sein de chaque pays, et celle du plurilinguisme dans les communications entre chaque pays, demeurent des plus opportunes, à condition de déboucher sur des stratégies qui soient complémentaires et mutuellement utiles. Par ailleurs, les stratégies centrées sur l'apprentissage individuel des langues doivent être accompagnées d'autres stratégies concernant cette fois l'usage des langues dans les pays eux-mêmes ainsi qu'entre les pays. Enfin, les stratégies d'enseignement des langues méritent d'être réévaluées et mieux diffusées.

En ce qui a trait au français, il faut concilier :

d'une part, la reconnaissance de la variation linguistique et, d'autre part, l'intercommunication;

la quête du plurilinguisme au plan supranational et la promotion du français dans chaque territoire où le français est langue officielle et « commune ».

Au vu de ces constats et de ces analyses, les conseils reconnaissent que la place de la langue française, tant au plan national que supranational ou international, dépend de son usage comme langue de l'activité économique et culturelle, comme langue de diffusion des acquis scientifiques et technologiques, comme langue des nouvelles technologies de l'information et des communications, comme langue de la politique et des organisations supranationales et internationales.

Mesures

En conséquence, les conseils demandent à leurs gouvernements respectifs de centrer leurs actions autour de six axes :

- 1) Étudier
- 2) Améliorer
- 3) Diffuser
- 4) Gérer
- 5) Se solidariser
- 6) Évaluer

1) Étudier

Les conseils recommandent d'investir dans les études qui feraient mieux voir la place du français dans la dynamique des langues et permettraient de surmonter certains handicaps dont il souffre sur le marché des langues. Toutes ces études, qui doivent être menées selon des méthodologies concertées, fourniront des données susceptibles de moderniser la représentation du français, de mettre ses atouts en évidence et d'optimiser le rapport entre l'offre en formation et la demande en compétence. Ces études serviront également à conférer une légitimité sociale aux politiques d'aménagement linguistique mises en œuvre.

Ces études transdisciplinaires devraient s'inscrire dans plusieurs directions :

- a) l'étude de l'image du français chez ses usagers – actuels ou potentiels – et chez ses enseignants, cette image demeurant encore trop proche de celle d'un produit de luxe;
- b) une réflexion sur les normes grammaticale et orthographique;
- c) la mise au point d'instruments de mesure de la place du français dans le monde. Idéalement, ce travail devrait commencer par des analyses ponctuelles de la pénétration du français dans le monde de l'enseignement;
- d) l'étude de la demande en compétences linguistiques.

2) Améliorer

Les conseils recommandent que l'on améliore les conditions de compétitivité du français sur le marché des langues. Cette amélioration pourra être obtenue par :

- a) une réflexion sur l'élaboration d'une terminologie grammaticale commune et harmonisée avec celle d'autres langues;
- b) le repérage des instruments technologiques qui sont aujourd'hui susceptibles de favoriser la pénétration du français dans l'univers de l'information, comme les logiciels de formation ou ceux de traitement de l'information;
- c) l'encouragement à réaliser, en partenariat, de tels instruments;
- d) le développement des pédagogies orientées vers l'usage fonctionnel du français et la mise au point d'outils universels d'évaluation des compétences.

3) Diffuser

Les conseils recommandent une meilleure diffusion des instruments modernes de formation, existants déjà ou à venir, par :

- a) la valorisation concertée de ces instruments;
- b) une politique de diffusion à bas prix de ceux-ci.

4) Gérer

Les conseils demandent le renforcement du volet linguistique dans les actions de la francophonie institutionnelle. En particulier, ils entendent par ce biais :

- a) donner au français un statut clair et privilégié au sein de cette communauté et en soutenir son apprentissage;
- b) faire valoir le caractère légitime des coopérations Nord-Nord dans le même cadre, coopération qui ne peut qu'être bénéfique à terme à la coopération Nord-Sud;
- c) assurer la place du français dans les organismes internationaux.

5) Se solidariser

Toute stratégie de promotion du plurilinguisme au plan supranational, modulée selon les environnements concernés, commande la solidarité et une concertation entre les grandes aires linguistiques.

Dans cet esprit, les conseils de la langue française demandent que des contacts soient pris avec les organismes des autres aires linguistiques, qui partagent la même mission, pour promouvoir, avec eux, l'idée d'alliance en faveur de plurilinguisme au plan supranational.

Par ailleurs, les conseils notent que les pays de l'Union européenne veillent à assurer la protection des consommateurs et prennent en compte la place privilégiée des langues à cet effet. Sur le continent américain, l'ALENA ne comporte aucune règle à caractère linguistique (si ce n'est une reconnaissance tacite du statut officiel des langues) et ce sujet ne fait l'objet d'aucune proposition de négociation dans les discussions préparatoires à une intégration continentale des Amériques. Les conseils conviennent que des actions en ce sens doivent être menées et appuient le Québec dans les démarches à entreprendre.

6) Évaluer

Les conseils souhaitent que toutes les actions décrites soient évaluées. En particulier, ils demandent :

- a) qu'elles fassent au préalable l'objet d'une réflexion méthodologique commune;
- b) qu'elles soient formulées en termes d'objectifs mesurables;
- c) qu'elles s'inscrivent dans un calendrier rigoureux.